

Les tâches de l'archiviste

Charles Braibant

Citer ce document / Cite this document :

Braibant Charles. Les tâches de l'archiviste. In: La Gazette des archives, n°6, 1949. pp. 11-13;

doi : <https://doi.org/10.3406/gazar.1949.1306>

https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1949_num_6_1_1306

Fichier pdf généré le 12/05/2018

passé nous a légués, que le présent accumule ; prospection et conservation des objets d'art de nos provinces ; expositions qui relient le passé au présent et ouvrent sur l'avenir, comme l'exposition internationale du traité de Westphalie organisée récemment aux Archives nationales, ou celle qu'on projette sur Paris, port de mer ; documentation sur une histoire jamais achevée et toujours en devenir : telles sont les tâches multiples qui incombent aux archivistes.

Ce premier congrès nous en révèle les difficultés, les méthodes et la technique.

X
X X

Les tâches de l'archiviste

L'actif directeur des Archives de France, M. Charles BRAIBANT a ouvert le Congrès par l'allocution suivante :

Mes chers confrères,

Ce n'est pas sans fierté que je déclare ouverte la session de cette petite assemblée où se trouvent réunis pour la première fois les archivistes en chef et les archivistes-adjoints des départements.

Je n'ai pas à vous apprendre que le service des Archives n'a pas toujours obtenu, en France, la considération à laquelle il a droit ; - que l'on n'a pas toujours apprécié à leur juste valeur son importance, non seulement scientifique, mais administrative, et même politique, au sens le plus élevé et le plus désintéressé du mot, - qu'il a été trop souvent à la remorque d'autres administrations, certes utiles et respectables, mais d'objet tout à fait différent, et dont on a eu parfois tendance à le regarder comme une humble annexe. Mais ce qu'il importe que vous sachiez, c'est que votre directeur est bien décidé à faire tout ce qui est en son pouvoir pour que les services que vous rendez soient reconnus, pour que la Nation traite avec équité les hommes à qui elle a confié ce qu'elle a de plus précieux : les titres qui établissent non seulement sa dignité et sa grandeur, mais ses droits à l'existence eux-mêmes.

Vous savez que je n'ai rien négligé dans ce sens. A peine avais-je pris possession de mes fonctions que j'ai pu, grâce au zèle du personnel scientifique des Archives nationales, donner à l'exposition de la Paix de Westphalie (organisée par nous en quelques semaines, ce qui semblait une gageure), une importance non seulement nationale, mais européenne ; à telles enseignes que trois chefs d'Etat, et tout d'abord Monsieur le Président de la République française, l'ont inaugurée. J'ai ensuite fait connaître au grand public, par une cérémonie que Monsieur le Garde des Sceaux a bien voulu présider, l'admirable effort des archivistes nationaux et départementaux dans le domaine de la conservation et du répertoire des minutes anciennes des notaires.

Apprenant que les Américains étaient sur le point d'emporter dans leurs pays l'immense trésor archivistique des treize procès de Nuremberg, j'ai envoyé d'urgence en Bavière une mission qui a montré que la direction des Archives de France est capable de résoudre très vite, malgré la faiblesse de ses moyens, des problèmes de documentation d'un intérêt national.

J'ai organisé ici un stage des élèves de l'Ecole National d'Administration, afin que les futurs chefs de nos grands services publics connaissent les mérites des archivistes français. J'ai fait de même pour le Cours professionnel de journalisme de M. Jacques KAYSER. Récemment, j'ai entretenu du même sujet, à Amsterdam, une élite d'archivistes, de bibliothécaires, de membres de l'Université néerlandaise. Et j'ai accepté de faire ici même, une conférence de presse qui a

réuni une centaine de journalistes, pour la plupart étrangers, et n'a pas été inutile, comme je l'apprends par les coupures de presse qui nous parviennent en abondance.

Avant-hier, j'ai reçu, par exemple, un article d'un grand journal de province qui commence ainsi : "Les Archives de France ont, pour l'instant, le vent en poupe. De tous côtés on parle d'elles." Mais le prudent journaliste ajoute, non sans raison : "Adoption bien précaire, car rien n'est plus fugace que la mode. Et celle-ci a chance de durer assez peu, car son objet est bien austère et le Français a peu de goût pour les austérités."

On ne saurait mieux nous montrer combien notre effort doit être tenace.

Pour qu'il persiste, pour qu'il réussisse, c'est sur vous, avant tout, que je compte, mes chers confrères.

Je vous connais, pour vous avoir inspectés, je sais tout ce que vous valez. Je n'ignore rien des difficultés de votre tâche. Aussi ce n'est pas sans hésitation que je vous ai demandé de m'aider à combler certaines lacunes du service des Archives, que les conditions de la vie moderne rendaient vraiment inadmissibles. Je l'ai fait néanmoins, parce que j'ai confiance dans votre zèle, et dans la diversité et la solidité de vos aptitudes.

Ces tâches nouvelles, vous savez combien elles sont importantes, urgentes, pressantes :

Les archives économiques. - Vous savez qu'elles sont aujourd'hui presque aussi utiles à l'histoire que les documents administratifs. Et pourtant sans vous elles disparaîtraient, notre génération subirait la honte de n'avoir rien fait pour les transmettre à nos successeurs.

Les archives privées, dont nos provinces sont encore si riches, la conjoncture les met elles aussi en grand péril. Ici encore, vous êtes les seuls en état de préserver le patrimoine national. Vous connaissez la faiblesse, probablement inévitable, des armes que vous donnent les textes de 1938-1940. C'est par la persuasion, beaucoup plus que par la contrainte, que vous aurez à intervenir.

A ce propos, je suis heureux de vous apprendre que les premières réunions des deux Comités de sauvegarde des archives économiques et des archives privées, que Monsieur le Ministre de l'Education nationale vient de créer sur ma proposition, se sont tenues la semaine dernière, avec un plein succès. Sauf empêchement absolu, les hautes personnalités qui avaient été convoqués ont répondu à mon appel. Elles ont manifesté le propos de vous aider autrement que par des paroles.

La troisième des tâches nouvelles que je vous demande d'entreprendre, c'est la création d'ateliers de microfilmage. Plusieurs d'entre vous y ont déjà réussi, malgré les énormes difficultés du moment.

Pour que vos efforts dans les trois domaines que je viens de vous indiquer soient secondés au maximum, je viens de grouper les services étroitement apparentés des archives économiques, des archives privées et du microfilm en une même sous-section ; et j'ai confié celle-ci à l'un de mes meilleurs collaborateurs, notre confrère Michel FRANCOIS, récemment rentré de Baden-Baden.

Enfin vous savez que, étant inspecteur général, j'ai provoqué dans quelques départements la création de centres de documentation contemporaine, administrative, économique et sociale. Grâce au zèle de notre confrère HETGE-BREZETZ puis à l'appui de M. l'Inspecteur général BAUDOT, nous possédons aujourd'hui une douzaine de ces Centres. L'un de leurs avantages est de rendre beaucoup plus sensibles les services qu'on est en droit d'attendre des Archives départementales. Ainsi, non seulement vous aiderez dans leur tâche les administrateurs, les

professeurs, les journalistes sérieux de vos chefs-lieux, mais vous obtiendrez plus facilement des préfets et des conseils généraux les crédits nécessaires à l'impression de vos inventaires, et d'une manière générale les moyens d'exécuter votre mission d'érudition et d'histoire, qui est l'essentiel de votre service.

Cette mission d'érudition et d'histoire, vous devez vous y consacrer (dans la mesure où vous le permettent des attributions administratives de plus en plus absorbantes, je le sais) avec plus d'ardeur que jamais. Efforcez-vous de publier des travaux scientifiques.

Resserrez vos liens avec l'Université. Je vous y aiderai et vous y aide déjà, de mon mieux. C'est ainsi que j'ai obtenu récemment de mon collègue M. DONZELOT, Directeur de l'Enseignement supérieur, l'envoi d'une circulaire par laquelle il recommande aux Recteurs de faire faire par les Inspecteurs généraux des Archives, dans les Facultés des Lettres, des conférences sur les ressources que vos dépôts offrent aux étudiants d'histoire et de géographie. En même temps que le crédit qui vous permet d'être ici aujourd'hui j'en avais demandé un autre qui eût mis chacun de vous en mesure de se rendre deux ou trois fois par an à la ville d'Université la plus voisine. Il m'a été refusé, mais je reviendrai à la charge. D'autre part, j'ai obtenu du Ministre la création de deux vice-présidences de la Commission Supérieure des Archives, et elles ont été confiées sur ma proposition à deux maîtres éminents de l'Université. Enfin j'ai demandé à notre confrère Régine PÉRNOUD d'orienter notre admirable musée de l'Histoire de France dans le sens de la collaboration avec les universitaires qui s'inspirent des "méthodes actives".

• • •

Pour toutes les tâches anciennes et nouvelles qui vous incombent, n'ayez pas peur de demander les crédits qui vous sont nécessaires. Quelques-uns d'entre vous ont le défaut, fort honorable et bien rare aujourd'hui, d'être trop modestes, trop discrets. Combien de fois, dans mes tournées d'inspection, les préfets ne m'ont-ils pas dit : "Mais votre archiviste n'ose rien demander, comment voulez-vous que je l'aide ?" Si vous demandez, en cas d'échec, c'est l'autorité qui vous refuse qui prend la responsabilité de certaines insuffisances du service. Si vous ne demandez pas, c'est vous qui en prenez la responsabilité.

Dans vos demandes, ne craignez pas de présenter tous les arguments qui plaident en votre faveur. Lorsque j'ai pris possession de mes fonctions, les crédits de matériel des Archives nationales étaient dérisoires, vraiment indignes du plus beau dépôt d'archives historiques qui existe au monde. Je suis parvenu à les faire multiplier par cinq, en donnant au Ministère des Finances la certitude que pas un sou ne serait dépensé sans une nécessité absolue et pressante. J'ai remontré à mes interlocuteurs de la rue de Rivoli que, si tel service en était arrivé à ne plus fonctionner pratiquement faute de fournitures, ce n'était plus là une économie, mais du gaspillage ; que, si l'on me refusait un crédit pour le nettoyage des locaux, on verrait un nombre de plus en plus considérable de mes collaborateurs obligés d'interrompre pour longtemps leur service d'où l'octroi de doubles traitements, de pensions, de retraites supplémentaires, etc ...

Ainsi un bon archiviste en chef de département doit non seulement être un érudit, un historien, un parfait connaisseur du passé et même du présent de la région, il doit encore avoir des talents d'administrateur. Peu de professions exigent des qualités aussi variées. C'est la difficulté de votre état, mais c'en est également l'honneur.

X

X X